

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Un mouvement social inédit dans notre pays touche particulièrement notre ministère. La réforme des retraites pénalisera obligatoirement les enseignant.e.s. Toutes les études le démontrent. Notre ministre s'est engagé à augmenter les salaires pour maintenir notre niveau de pension. L'UNSA Education s'est mobilisée les 5 et 17 décembre pour qu'il n'y ait pas de perdant.e.s ni de puni.e.s de la réforme. Le ministre a avancé un chiffre qui s'étalera sur 17 ans. Comment lui faire confiance quand nous savons qu'il a gelé le PPCR dès son arrivée à la tête de notre ministère ? Un départ à 64 ans n'est pas possible dans notre métier et dans aucun d'ailleurs.

M. Blanquer propose de lier cette augmentation à une redéfinition de nos métiers. Ce terme flou met en tension toute la profession dans le département. A cette redéfinition, le SE-UNSA oppose un non catégorique. Notre syndicat a déposé une alerte sociale pour tout le mois de janvier pour se mobiliser syndicalement et fédéralement si cette modalité reste sur la table. Quand les équipes pédagogiques demandent du temps pour s'approprier les nombreux changements intervenus depuis 2 ans et demi, notre ministre agite ce drapeau qui n'est pas un bon signe pour la profession. Le temps de l'éducation est un temps long. Laissons les équipes se les réapproprier.

Nos missions de commissaires paritaires ont changé depuis le 01/01/2020. La loi de transformation de la fonction publique a fait perdre des droits aux collègues. L'UNSA Fonction Publique s'est opposée depuis le premier jour à cette loi qui n'est pas un progrès social. Elle a été mise en place pour faire des économies, récupérer des postes et mettre les collègues en relation bilatérale avec leur employeur. La création d'un Conseil Social Académique à court terme va envoyer la gestion des carrières bien trop loin de notre département. Les lignes directrices de gestion ont fait l'objet d'un vote en contre de l'ensemble des organisations syndicales le 4 février dernier en CTA. A court terme, comment vont être appliquées ces LGD pour le mouvement intra 2020 ?

La souffrance au travail a l'air d'avoir trouvé écho auprès de notre ministère. 29 000 collègues se sont exprimé.e.s dans le cadre du questionnaire sur la direction d'école. Les limites de ce dispositif étaient nombreuses mais néanmoins engagent notre ministre à y répondre. Elles étaient tant d'ordre technique qu'humaine. Mais la redescende vers les équipes est trop lente à notre goût. Même si nous saluons l'organisation du comité de suivi de la direction d'école le 27 janvier dernier, nous en attendons la suite avec impatience.

A côté de cela, il ne faut pas oublier la souffrance au travail des équipes avec une lourdeur administrative grandissante, un découragement croissant et une défiance envers l'administration centrale régulière et graduelle.

Somme toute, les années passent et se ressemblent. Le début d'année ne se présente pas sous les meilleurs auspices : perte de pension, défiance du ministre et de sa politique, perte sèche de droits pour les collègues. Les reculs sociaux sont nombreux depuis 2 ans et demi et nos métiers ne sont pas épargnés.

En conclusion Madame l'Inspectrice d'Académie, nous ne pouvons qu'espérer que le travail de collaboration que nous accomplissions jusqu'alors avec vos services pourra perdurer malgré cette nouvelle organisation et ces nouvelles injonctions.

Restons engagé.e.s pour l'école publique !